

1 ÉDITO

● FOCUS FORMATION

- 1 La formation des agents des Services Population et Etat civil, au cœur du quotidien des citoyens

● À LA UNE

- 2 Le point sur les avis rendus récemment par l'APW
- 2 Suppression de la prépondérance provinciale au sein des intercos
- 2 La Politique de Cohésion et le développement territorial durable au cœur des préoccupations de la CEPLI
- 3 Avec « 4000.S », devenez acteurs de la dynamique culturelle en Province de Liège
- 3 Le précompte immobilier dans le giron régional

● LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

- 4 Une supracommunalité renforcée en Province de Namur
- 4 Province et communes, unies pour le meilleur !



ÉDITO

Pour entamer ce 71^{ème} numéro de notre Cinq à la Une, la traditionnelle rubrique formation démontrera tout l'intérêt de la formation des agents des Services Population et Etat civil des communes que l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP) de la Province de Namur propose depuis le mois d'avril 2018.

La rubrique « A la une » fera ensuite le point sur les avis rendus récemment par notre Association sur l'avant-projet de décret relatif au Plan stratégique transversal, les projets d'arrêtés relatifs aux élections locales 2018 et un avant-projet de décret-programme proposé par le Ministre-Président Willy Borsus.

Les suites du dossier relatif à la prépondérance provinciale au sein des intercommunales vous seront également exposées, le décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ayant été adopté. Le Gouvernement wallon a ainsi décidé de supprimer le principe de prépondérance provinciale dans les organes où la province est majoritaire.

Ce numéro abordera également la conférence politique annuelle de la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaire (CEPLI) qui s'est tenue le 6 février dernier au Comité des Régions. Le thème choisi cette année était « La Politique de Cohésion en tant qu'instrument pour atteindre un développement territorial durable », l'avenir de cette dernière étant au cœur des débats des pouvoirs locaux européens pour l'après 2020.

En page 4, l'application « 4000.S », imaginée par le département Culture de la Province de Liège, vous sera présentée. Celle-ci permet d'être tenu au courant, en temps réel, des activités culturelles et artistiques sur le territoire liégeois.

Ensuite, dans son article sur le précompte immobilier, notre Association s'efforcera de démontrer la complexité de la reprise de ce dernier par le Service public de Wallonie et l'importance, dans ce cadre, d'un meilleur dialogue entre les pouvoirs locaux et le SPW.

Enfin, notre rubrique « Les provinces, partenaires des communes » reviendra sur deux temps forts : la réunion du Forum des Communes, organe de concertation entre la Province de Namur et ses 38 communes, et ses enjeux ainsi que « Co-construisons le Hainaut », lancé par la Province de Hainaut en vue de renforcer sa collaboration avec les communes de son territoire.

Bonne lecture !

Paul-Emile MOTTARD
Président

FOCUS FORMATION

La formation des agents des Services Population et Etat civil, au cœur du quotidien des citoyens

La naissance de son enfant, le mariage avec l'amour de sa vie, le décès d'un être cher, la notification d'un changement d'adresse, la délivrance d'un passeport pour un voyage autour du monde, la production du permis de conduire de l'aînée de la famille ou de la 1^{ère} carte d'identité du petit dernier, la gestion des casiers judiciaires et du registre d'état civil de la population et des étrangers ou encore l'organisation des élections...

Voici les domaines d'actions essentiels des Services Population et Etat civil des communes. Ils sont présents au cœur de notre quotidien, de ses joies et de ses peines, de ses enthousiasmes et des moments plus difficiles. Pour ces raisons, les personnes qui travaillent dans ces services doivent développer des compétences relationnelles et professionnelles importantes.

Pour les compétences relationnelles, les instituts de formation (IPF) et les écoles d'administration (EPA) des provinces wallonnes ont développé une formation à l'accueil des citoyens pour que les agents communaux reçoivent tout un chacun dans les meilleures conditions. De la sorte, l'acte administratif s'inscrit dans la dynamique de vie des citoyens et tient compte de leurs émotions. L'importance de cette formation est telle qu'elle est nécessaire pour les évolutions et promotions de carrière dans la fonction publique locale et provinciale.

Quant aux compétences professionnelles, depuis le mois d'avril 2018, l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP) de Namur propose



5 modules de formation spécifiquement dédiés aux Services Population et Etat-civil :

- les différents registres de population,
- les actes d'état civil,
- le casier judiciaire,
- les droits des étrangers,
- la loi électorale.

Ce projet a été élaboré en concertation avec le « Groupement des Agents Population et Etat Civil » (GAPEC) afin de répondre au mieux aux problématiques rencontrées dans les services.

En effet, le GAPEC est « une association créée spontanément par des agents communaux qui souhaitent améliorer la qualité de leur travail, mais aussi faire entendre leur voix dans l'élaboration et l'application des législations applicables. Aujourd'hui reconnue par les autorités fédérale, wallonne, provinciales, communales et par les Unions des Villes, l'expertise du GAPEC est régulièrement sollicitée dans le cadre de projets de lois ou en qualité d'expert ».

Pour l'EPAP, cette collaboration constitue un gage supplémentaire de la pertinence des formations organisées.

De plus, cette proposition répond manifestement à une attente importante puisque les groupes se sont complétés très rapidement, soit un peu plus de 2 semaines après l'ouverture des inscriptions.

Une autre collaboration est à relever en matière de formation des officiers et des agents des Services Population et Etat civil : celle avec La Voix des Femmes ASBL. Il s'agit d'une formation dans un domaine sensible, à savoir : les mariages forcés. Dans le cadre du « Plan d'Action national (PAN) de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre – 2015-2019 », à la demande de l'APW, les IPF et EPA proposeront, chacun, 2 jours de formation sur cette thématique très spécifique et délicate. En Province de Namur, l'EPAP et La Voix des Femmes ASBL organiseront cette formation au mois de novembre 2018.



Contacts :

Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP)
Rue Henri Blès, 188-190 à 5000 Namur
081 77 68 12
epap@province.namur.be

Appui formation
Rue Henri Blès, 188-190 à 5000 Namur
081 77 53 31
maryline.negel@province.namur.be

www.province.namur.be





À LA UNE

Le point sur les avis rendus récemment par l'APW

Respectivement en date du 27 février, 15 février et 13 février 2018, l'Association des Provinces wallonnes à remis son avis aux Ministres concernés sur l'avant-projet de décret intégrant le Programme stratégique transversal dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, l'avant-projet de décret-programme relatif aux mesures « Finances locales », « Impétrants » et « Loi organique des CPAS » ainsi que sur les projets d'arrêtés relatifs aux élections locales 2018. Voici leur contenu.

L'avant-projet de décret relatif au plan stratégique transversal (PST)

Ce texte vient compléter, et parfois corriger, les dispositions prises en 2013 en vue d'implémenter un nouveau cadre organisationnel au sein des pouvoirs locaux. Un projet pilote avait alors été mené avec une vingtaine de communes.

L'avant-projet de décret actuel tente de tirer les enseignements de cette expérience pour proposer un nouveau cadre pour la démarche stratégique en

œuvre dans les pouvoirs locaux. L'objectif est de rationaliser les outils de planification existant pour davantage d'efficience.

L'Association des Provinces wallonnes se félicite de la volonté du Gouvernement wallon d'accompagner les pouvoirs locaux dans cette démarche mais soulève un certain nombre d'imprécisions concernant les rôles respectifs du Conseil provincial, du Collège provincial et de l'Administration provinciale.

La démarche stratégique et opérationnelle que permet le nouveau projet de décret est essentielle mais, pour en assurer un fonctionnement optimal, il importe de bien séparer et clarifier les missions de chaque intervenant.

L'avant-projet de décret-programme relatif aux mesures « Finances Locales », « Impétrants », « Loi organique CPAS »

Le Ministre-Président Willy Borsus a sollicité l'Association des Provinces wallonnes afin de rendre un avis cet avant-projet de décret.

Nous avons donc émis des recommandations sur plusieurs articles modifiant certaines dispositions relatives aux pouvoirs locaux, impliquant donc quelques amendements dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Il était, notamment, question de compétences de décision du Collège à propos de l'exécution d'une dépense, de calendrier des réunions du Conseil et du Collège afin de délibérer ou d'arrêter le budget initial provisoire ou encore de dispositions relatives aux prévisions budgétaires pluriannuelles.

Les projets d'arrêtés du Gouvernement wallon relatifs aux élections locales de 2018

Dans ce cadre, notre Association a remis un avis essentiellement sur l'arrêté relatif aux opérations électorales en vue des élections communales, provinciales et de secteurs.

Il s'agit d'un arrêté technique visant à supprimer toutes les références au vote automatisé, conformément à l'article 45 du décret du 9 mars 2017. Des

prescriptions techniques permettant une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été intégrées.

Les annexes qui correspondent à des formulaires ont fait l'objet de remarques et de demandes de précisions, notamment en ce qui concerne la liste des membres du bureau électoral en vue du paiement des jetons de présence, le remboursement des frais de déplacement des membres du bureau électoral et des électeurs ainsi que les déclarations de créance concernant les indemnités pour prestations exceptionnelles.

Les nouvelles prescriptions quant aux urnes et iso-loirs ont également appelé quelques commentaires.

Les avis complets sont à consulter sur www.apw.be

Suppression de la prépondérance provinciale au sein des intercos

Le projet de décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales a été adopté en séance plénière du Parlement de Wallonie le 28 mars dernier.

Ainsi, dans son avis du 11 décembre dernier, notre Association - et à travers elle, les provinces - souscrit pleinement à l'objectif visé par le Gouvernement wallon de faire de la Wallonie un "modèle de gouvernance".

Toutefois, si ce décret aura des répercussions, notamment, sur le nombre d'administrateurs dans les intercommunales, sur les plafonds de rémunération, les incompatibilités..., il prévoit surtout, en son article 27, l'abrogation de l'article L1523-19 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) instaurant la possibilité d'une prépondérance

provinciale au sein d'une intercommunale en ces mots :

« §1^{er}. Lorsqu'un associé provincial fait des apports dépassant la moitié du capital de l'intercommunale, hors parts privilégiées, les statuts peuvent prévoir par dérogation à l'article L1523-8 que :

1. la majorité des voix au sein des organes de gestion appartient à la province. Dans ce cas et sans préjudice de l'application de l'article L1523-9, les décisions de l'assemblée générale, du conseil d'administration et des organes restreints de gestion ne sont prises valablement que si elles ont obtenu la majorité des voix des associés provinciaux présents ou représentés au sein de ces organes ;
2. la présidence du conseil d'administration est confiée à un membre du conseil provincial. Dans cette hypothèse, les éventuels mandats de

vice-présidents ne peuvent pas être attribués aux représentants de cet associé provincial.

§2. Lorsque l'associé provincial assure la garantie de bonne fin de plus de la moitié des emprunts contractés par l'intercommunale, et pour autant que le montant global desdits emprunts atteigne au moins la moitié du capital de celle-ci, les statuts peuvent prévoir par dérogation à l'article L1523-8 que la présidence du conseil d'administration est confiée à un membre du conseil provincial. Dans cette hypothèse, les éventuels mandats de vice-présidents ne peuvent pas être attribués aux représentants de cet associé provincial. »

Cette disposition était donc d'application lorsqu'un associé provincial faisait des apports dépassant la moitié du capital de l'intercommunale.

Il est prévu, dans les mesures transitoires du décret, que cet article 27 du texte entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

Les recommandations de l'APW mettant en lumière la plus-value apportée par la possibilité de maintenir une majorité provinciale dans les organes de gestion des outils de coopération intercommunale (voir Cinq à la Une de janvier/février 2018) n'ont pas été entendues par le Gouvernement qui a, pour le moins, négligé de justifier cette position. Ce qui apparaît également dans l'avis du Conseil d'Etat n°62.746-4.

La suppression de cette disposition suscite, évidemment, de vives inquiétudes - légitimes - au sein des provinces et des intercommunales concernées, inquiétudes répercutées à la Ministre des Pouvoirs locaux.

Au regard des conséquences qu'engendrera inévitablement cette décision, il reviendra aux provinces de se concerter et de prendre attitude quant à une éventuelle réaction.

La Politique de Cohésion et le développement territorial durable au cœur des préoccupations de la CEPLI

Le 6 février dernier, la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) a organisé sa conférence politique au Comité des Régions (CdR). Cette année, le thème de la conférence était « La Politique de Cohésion en tant qu'instrument pour atteindre un développement territorial durable ».

Cet évènement s'inscrivait également dans la volonté de la CEPLI de poursuivre le renforcement de ses liens avec le Comité des Régions. Le thème sur lequel se sont tenus les débats rejoint, en effet, l'actualité brûlante au niveau européen. L'avenir de cette Politique de Cohésion, essentielle pour les pouvoirs locaux européens, fait, en effet, débat à l'heure de la préparation du budget de l'Union pour l'après 2020.

Monsieur Karl-Heinz Lambertz, Président du Comité des Régions, nous a fait l'honneur de participer à cette conférence et de présenter les principaux enjeux qui sont liés à l'avenir de la Politique de Cohésion.

Il faut rappeler que la Politique de Cohésion se traduit par de nombreux projets qui bénéficient, sur le territoire européen, de l'aide du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE) et du Fonds de cohésion dans le but d'œuvrer en faveur d'un développement territorial plus équilibré et plus durable.

Ces fonds, en plus de contribuer à une réelle convergence au sein de l'Union européenne, permettent de susciter un véritable élan et d'accroître les investissements dans nos territoires.

L'occasion était donc belle, pour la CEPLI, de répéter son engagement pour une Politique de Cohésion post 2020 forte et efficace afin de réduire les disparités économiques, sociales et territoriales qui existent entre nos territoires.

La conférence s'est ouverte avec l'intervention de Monsieur Baltar Blanco, Vice-Président du réseau Partenalia et Président du Conseil provincial de Ourense, qui a dressé les principaux enjeux de la Politique de Cohésion post 2020 et du développement territorial durable pour les autorités locales.

Il a tenu à rappeler l'importance de prendre en compte la dimension et les spécificités des pouvoirs locaux intermédiaires dans les critères de répartition des budgets européens.

Le niveau local intermédiaire bénéficie, en effet, de la position idéale pour gérer et distribuer les fonds européens. Ils ont un rôle à jouer pour démontrer la plus-value de l'UE pour les citoyens mais aussi dans la compréhension des institutions européennes. Ce niveau sert également de relais idéal pour les municipalités et les entreprises locales dans la gestion de ces fonds.

Monsieur Karl-Heinz Lambertz a ensuite pris la parole et a insisté sur le fait qu'il est important de montrer la pertinence de la Politique de Cohésion pour le niveau local.

Pour soutenir et défendre cette politique, le CdR a lancé l'initiative #CohesionAlliance, qui permet d'unir les forces et d'inscrire la Politique de Cohésion à l'agenda européen au quotidien.

Il est important de mettre en œuvre une Politique de Cohésion efficace et forte, une « succes story », car c'est une des rares politiques européennes qui est véritablement partagée par l'ensemble des citoyens européens.

Selon lui, la Politique de Cohésion fait partie de l'ADN de l'Europe et est soutenue par tous les groupes politiques du Comité des Régions.

La deuxième partie de la Conférence était dédiée aux bonnes pratiques présentées par les membres de la CEPLI, des acteurs de terrain venant de plusieurs régions d'Europe. Cela a permis de bénéficier très concrètement de leur expérience des projets de développement durable local mis en œuvre par les pouvoirs intermédiaires et soutenus par l'Union européenne, mais également d'une série de conseils très pratiques et variés sur la gestion des fonds pour monter des projets profitant pleinement au rayonnement des provinces européennes.

Ces bonnes pratiques ont, notamment, mis en évidence l'importance du Fonds social européen qui permet de mener une politique ambitieuse de retour à l'emploi dans les départements français.

C'était également l'occasion de découvrir des projets très concrets mis en œuvre en Flandre. Le premier consiste à améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments historiques. Le deuxième avait pour objectif de développer et de promouvoir des « autoroutes cyclables » qui représentent une solution à faible émission de carbone efficace et rentable pour les navetteurs se déplaçant dans ou vers les pôles d'emplois urbains.

Il s'agit de projets innovants, inclusifs et durables impliquant des collaborations sous-locales.

Pour ce qui est de la Wallonie, c'est le projet RenoWatt, initiative visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics, qui a été détaillé.

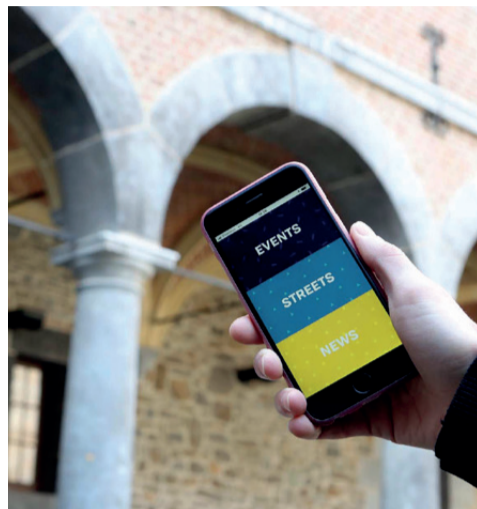
Enfin, ce tour de table s'est terminé par une présentation des bonnes pratiques mises en œuvre dans la Province de Jaén (Espagne) dans le cadre du financement FEDER (2007-2013). Il était alors question d'amélioration de l'accès aux nouvelles technologies, de mobilité, de préservation de l'environnement, de stimulation de l'activité économique ou encore de préservation du patrimoine culturel.

Monsieur Paul-Emile Mottard a clôturé cette matinée en insistant sur l'importance de la proximité avec le citoyen, qui permet de construire des projets répondant à ses besoins. Cela est parfaitement en phase avec le principe de subsidiarité.

Ces discussions ont démontré qu'il existe une réelle expertise dans la mobilisation des Fonds européens structurels et d'investissements par les autorités locales. Il est donc indispensable de renforcer le rôle des autorités locales dans la gestion de la dimension territoriale de la Politique de Cohésion.

À LA UNE

Avec « 4000.S », devenez acteurs de la dynamique culturelle en Province de Liège



Et si, d'un seul clic, vous aviez accès aux initiatives et activités artistiques, culturelles ou créatives qui jaillissent, chaque jour, sur le territoire liégeois ? Depuis le mercredi 21 mars, c'est possible grâce à « 4000.S », l'appli mobile lancée par le département Culture de la Province de Liège, en association avec les créatifs de l'ASBL Quatremille.

Lancée le 21 mars dernier, cette nouvelle appli gratuite – disponible pour le grand public et visant davantage encore les « 15-25 ans » – met en lumière l'offre culturelle provinciale au sens large : du street art à l'actualité des grandes institutions culturelles...

Ce nouvel outil dédié à la Culture et aux artistes vient renforcer les démarches de soutien mises en place depuis plusieurs années déjà par le département des affaires culturelles de la Province de Liège, à qui l'on doit des initiatives telles que Ça Balance, Odyssée Théâtre, Page 1 ou encore le Cré@lab et le Digital Lab...

Comment ça marche ?

L'appli a pour objectif d'ouvrir l'accès le plus large à la Culture aux jeunes adultes.

En plus de cet aspect « agenda », 4000.S propose des fonctionnalités permettant de partager et de proposer du contenu, pour être à la fois spectateur et acteur de la vivacité culturelle du territoire liégeois.

Le menu principal présente trois rubriques : « Events », « Street » et « News ». Chacune s'articule autour d'un module : un agenda, une carte interactive et un fil d'actualités.

Events

Connexion instantanée à l'agenda culturel

4000.S propose une large sélection d'événements en Province de Liège et vous permet même d'en ajouter de nouveaux. Vous pouvez aussi synchroniser cet agenda avec le vôtre pour ne rien manquer. Une fonction de géolocalisation est prévue pour vous guider jusqu'à l'événement de votre choix.

Streets

Exploration urbaine et partage autour du street art

Les œuvres de street art sont nombreuses sur notre territoire et peuvent prendre diverses formes d'expression : fresques, sculptures...

La carte 4000.S vous permet de les localiser et d'y être guidé. Cette carte indique aussi d'autres points d'intérêt, comme les skateparks.

À nouveau, vous êtes libre de proposer les œuvres urbaines que vous avez découvertes afin que, à leur tour, elles s'affichent sur la carte.

News

Immersion totale dans l'actualité artistique

Grâce au fil d'actu 4000.S, retrouvez, en un clic, les articles chroniques, interviews ou vidéos relatifs à l'actualité artistique et culturelle et partagez-les sur les réseaux sociaux.

L'appli vous intéresse ?

Téléchargez-la directement sur l'AppStore ou GooglePlay !

Plus d'infos ?

www.quatremille.be
www.facebook.com/quatremille
www.provincedeliege.be/culture
www.facebook.com/provlculture

Le précompte immobilier dans le giron régional

Les centimes additionnels au précompte immobilier représentent la majeure partie des sources de financement d'une province et s'élèvent à plus de 95 % des recettes fiscales, soit un total de 569 981 680 euros pour l'ensemble des provinces wallonnes. La tendance à la réduction du fonds des provinces rend cette recette d'autant plus indispensable au bon fonctionnement de l'Institution provinciale.

La complexité institutionnelle de la gestion des processus relatifs à la perception de certains impôts, qui, en fait, pourraient tomber dans le giron du SPW, pose un problème pragmatique et doit nécessiter des contacts avec Monsieur Van Overveldt pour permettre, à terme, un meilleur dialogue entre les pouvoirs locaux et le Service public de Wallonie qui reprendrait cet impôt.

En effet, actuellement, la situation est paradoxale. L'Etat fédéral, via son administration cadastrale, doit établir toutes les tâches, qu'elles soient relatives aux recensements cadastraux ou à la transmission des données au SPF Finances, pour administrer l'ensemble des enrôlements, des perceptions et des poursuites. L'AGDP souffre, par ailleurs, d'un déficit structurel, de ressources humaines pour traiter ces données et, notamment, celles fournies par les communes qui, elles-mêmes, éprouvent des difficultés dans la tenue à jour des matrices cadastrales.

En Région flamande, cette fiscalité a été organisée de manière totalement autonome avec une coordination des différents acteurs. Cela a été concrétisé, notamment, par la création d'un service spécifique flamand rattaché au Ministre du Budget et des Finances (Monsieur Bart Tommelein). Faut-il y voir les prémices d'une régionalisation ? Ceci, vu que, à l'instar de la Région flamande, la Région bruxelloise s'engage dans une démarche identique.

Il existe, en Wallonie, un retard important au niveau communal, déjà dénoncé par l'UVCW dans un rapport de 2013 concernant l'évolution cadastrale. Ce rapport évoque une perte financière de 6 à 9 % au précompte immobilier. Cette perte ne peut que s'amplifier dans les prochaines années sans prise de décision.

Cette prise de conscience du problème ne date pas d'hier. Beaucoup de provinces et de communes s'en sont inquiétées. Il y a près de 4 ans, le Ministre Furlan a pris l'initiative de mettre en place un projet pilote d'indicateurs-experts provinciaux sur une base volontaire. Deux provinces y participent et ont signé une convention avec les communes intéressées. Ce projet a rencontré un succès dans sa phase pilote, grâce au partage d'expérience et d'expertise des provinces dans le soutien aux communes, et vient d'être renouvelé jusqu'en octobre 2018.

Ce travail est important quand on connaît le différentiel qui existe entre la réalité du terrain et les données cadastrales connues. A titre d'exemple, quelque 50 % des habitations sont aujourd'hui considérées comme sans chauffage et/ou salle de bain. Autre exemple : le non-encodage des permis uniques.

L'expérience accumulée par ce projet démontre aisément la nécessité de devoir disposer d'un personnel spécifiquement formé et dédié à la tenue à jour des données.

Elle montre aussi la nécessité d'un dialogue constant et collaboratif avec l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP). Pragmatisme et économie d'échelle, à l'heure de la simplification administrative et de la recherche d'efficacité, plaident pour le recours à un intermédiaire unique par province, sorte de « go-between » entre l'AGDP et les communes.

Pour ce qui relève de l'enrôlement, l'expérience provinciale dans le dispositif de levé de taxe pourrait, éventuellement, être mobilisée par décentralisation ; ceci afin de permettre un temps de réaction plus rapide et, peut-être, d'aboutir, comme en Flandre, à la délivrance d'avances mensuelles de précomptes immobiliers aux communes et provinces afin de leur éviter des problèmes de trésorerie.

Face à un désinvestissement du Fédéral, qui connaît une réduction drastique de ses fonctionnaires au cadastre, et à une certaine frilosité de quelques communes pour mener à bien le dispositif actuel, il conviendrait que la Région prenne ses responsabilités pour assurer la mise en place d'un dispositif efficace et cohérent.

Enfin, les pertes de recettes enregistrées, tant pour les communes que pour les provinces, ont souvent engendré une augmentation des centimes additionnels pour atteindre l'équilibre budgétaire. Il aurait peut-être été plus opportun de se poser la question de base : est-ce que l'impôt est bien perçu sur base des situations réelles et actuelles des différents biens ?

De plus, les provinces, contrairement aux communes, ne disposent pas de base légale pour contrôler la bonne perception de l'impôt ni d'aucun moyen de pression pour inciter les communes à agir. In fine, cela prive les provinces d'une recette non négligeable.

Ce projet doit donc permettre une unité de traitement et une mobilisation coordonnée des acteurs (communes, provinces, cadastre, Région).



LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

Une supracommunalité renforcée en Province de Namur



© Carine Chalou

La supracommunalité est une réalité bien ancrée pour la Province de Namur qui nourrit la ferme intention de renforcer son action en ce sens. C'est ainsi que, en 2017, outre la poursuite des aides et des services offerts aux communes, elle a marqué sa volonté de développer et de structurer sa politique supracommunale pour répondre encore mieux aux besoins des partenaires locaux et, in fine, des citoyens.

Depuis de nombreuses années, la Province de Namur entretient de multiples collaborations avec ses 38 communes et les acteurs supralocaux de son territoire, aussi bien sur une base régulière que ponctuelle, dans un cadre très défini ou plus informel, à la fois pour l'accomplissement de missions du quotidien et la réalisation de grands projets. Ces collaborations se développent aussi bien bilatéralement, entre la Province et une commune, que multilatéralement, en impliquant la Province et plusieurs communes entre elles.

Ces collaborations s'inscrivent notamment (mais pas seulement) dans les Partenariats Province-Communes, un programme triennal qui permet aux communes de choisir des projets à la carte, en fonction de leurs priorités et préoccupations locales, et qui est entré en 2017 dans sa 3^e phase.

Une approche résolument ascendante et concertée

Pour coller au mieux aux attentes du territoire, la Province a choisi d'adopter une approche résolument ascendante, de « bottom-up ». Un réseau de relais territoriaux a ainsi été constitué dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'environnement... De plus, deux agents spécialement dédiés à la supracommunalité ont été recrutés. Dans la foulée, un premier Tour des 38 Communes a été réalisé pour récolter, de manière informelle, leurs impressions et attentes sur la collaboration existante et à venir entre elles et la Province.

Les besoins exprimés individuellement par les communes ont ensuite pu être affinés et abordés collectivement lors de la dernière réunion du Forum des Communes qui s'est déroulée le 21 mars dernier. Créé en 2015, cet organe de concertation rassemble les représentants des 38 communes du territoire et les autorités provinciales. Il a pour but de faire remonter les attentes des communes, permettre l'élaboration et l'échange de projets ainsi que formuler des propositions d'action.

Mutualisation de moyens et Réseau Points-Nœuds

Pour cette troisième édition, le Forum des Communes a peaufiné sa formule pour encourager l'expression des besoins des communes tout en mettant également en avant la présentation

de solutions déjà concrètes. La séance plénière a ainsi été l'occasion d'énoncer une proposition ambitieuse pour la concrétisation d'un réseau Points-Nœuds sur tout le territoire provincial. Cet ingénieux système de balisage d'itinéraires cyclables fonctionne sur un principe de numérotation avec, à chaque croisement, des directions chiffrées à suivre « à la carte ». Alors qu'une étude de faisabilité avait été initiée en collaboration avec la Province de Luxembourg et le BEP, le tracé des itinéraires arrive en phase de finalisation. La Province de Namur a, dès lors, proposé aux communes de piloter la mise en œuvre concrète, notamment grâce à l'expertise de son Service Technique et de sa Fédération du Tourisme. Les prochaines étapes consisteront à définir l'implantation des panneaux indicateurs et à les poser pour rendre le réseau opérationnel.

En seconde partie du Forum, des ateliers thématiques ont permis aux représentants locaux de s'exprimer et de réfléchir ensemble sur plusieurs enjeux qui s'étaient dégagés des entretiens individuels avec les communes. Un premier grand axe a investi le sujet de la mutualisation de moyens, d'une part, en termes de ressources humaines et, d'autre part, au niveau du matériel et des équipements. Le deuxième axe concernait des projets structurants pour le territoire, avec une discussion ouverte sur les opportunités et les besoins locaux, et un focus particulier sur la création d'un campus de formation. Les débats ont été riches et les nombreuses pistes de collaborations évoquées seront prochainement concrétisées au travers d'un large plan d'actions supracommunales.

Contact

Service Stratégie Transversale et Conseils (Strat&Co)

Anne-Sophie Focant – Chargée de projets en Supracommunalité

081/77 52 53

anne-sophie.focant@province.namur.be



Entretien des cours d'eau de 3^e catégorie

Par ailleurs, rappelons que, en février 2017, lors du précédent Forum des Communes, une avancée importante avait été réalisée sur la problématique de l'entretien des cours d'eau non navigables de 3^e catégorie. La décision avait, en effet, été prise par une majorité de communes de confier progressivement à la Province la gestion des quelques 800 kilomètres de cours d'eau non navigables de troisième catégorie, dont l'entretien leur incombe légalement. Sitôt dit, sitôt fait... dès 2017, 150 000 € ont déjà été affectés à cette nouvelle mission supracommunale et six communes ont pu être sélectionnées. En 2018, c'est 150 000 € de plus et six communes supplémentaires qui bénéficieront de cette aide. En ajoutant le même budget chaque année, ce sera au total un budget de 750 000 € qui servira à l'entretien (courant) des cours d'eau non navigables de 3^e catégorie sur la trentaine de communes qui ont sollicité l'intervention de la Province. Ce bel exemple de partenariat Province-Communes permet de mettre en avant l'expertise provinciale en répondant à des besoins concrets des communes.

Province et communes, unies pour le meilleur !

Co-construisons le Hainaut, c'est l'opération lancée par la Province de Hainaut au début du printemps pour agir mieux et plus efficacement en faveur des citoyens.

Public ciblé : les acteurs du développement d'un territoire, autrement dit les communes, les associations, les conférences des Bourgmestres. Lieu choisi : le Grand Hornu, symbole du sauvetage réussi d'un élément majeur du patrimoine industriel grâce à des partenaires investis, dont la Province de Hainaut. 350 personnes issues de toute la Province, des présidents des conférences des Bourgmestres, des mandataires mais aussi des agents communaux, des acteurs associatifs sont venus penser le Hainaut autrement, imaginer comment les relations avec la Province peuvent stimuler les projets communaux. Une matinée riche d'enseignements !

En Wallonie, près de deux tiers des communes comptent moins de 10 000 habitants et un quart moins de 5 000. C'est dire la nécessité, pour ces entités, dans le contexte actuel, de collaborer entre elles et avec d'autres structures pour remplir leurs missions de service public. Ce constat, relevé par le représentant de la Ministre des Pouvoirs locaux, interpelle et amène aussi à s'interroger sur la meilleure manière d'agir. Agir au niveau le plus pertinent, agir en mettant en avant le projet avant l'institutionnel, agir aussi en tenant compte



des spécificités de chaque territoire mais en les inscrivant dans un ensemble plus vaste. On transcende les frontières des communes autant que les acteurs avec un objectif commun : rencontrer les besoins des citoyens autour d'un projet.

La démarche supracommunale innove. Là où les intercommunales travaillent par métiers, là où les communes restent limitées à leur espace géographique, là où les autres niveaux de pouvoir se figent dans leurs champs de compétences, la Province rassemble. Elle consacre plus de la moitié de son budget aux matières régies par la Communauté française et une autre partie à d'autres, liées à la Wallonie.



S'inscrivant dans la dynamique d'un territoire, plus large que celui d'une commune, décloisonnant les compétences des autres acteurs publics ou parapublics, la Province construit des projets concrets, transversaux répondant aux attentes d'entités confrontées aux mêmes besoins. C'est une manière plus efficace, plus rationnelle d'utiliser les fonds publics.

« Co-construisons le Hainaut » a cependant mis en avant la nécessité de formaliser ces collaborations tout en leur conservant cette souplesse qui garantit leur efficacité et évite d'ajouter de la complexité au paysage institutionnel. La communication de la Province vers ses partenaires est sans doute aussi

à parfaite, tout comme sa faculté d'adaptation à des besoins communaux en évolution.

Le 23 mars, à travers trois ateliers mais aussi, pour la première fois, un speed-dating, les acteurs provinciaux ont pu évaluer les attentes de leurs partenaires : une base de travail pour co-construire le Hainaut. « Les projets supracommunaux ont ceci d'intéressant qu'ils ne touchent pas que les communes, a constaté une représentante de « Cœur du Hainaut », l'un des bassins de vie du territoire hainuyer. Des opérateurs de la société civile et de l'associatif y trouvent aussi leur compte ».

Consultez le nouveau site Internet : supracom.hainaut.be

Coordination : Annick Bekavac
Tél : 081/74.56.74 - Fax : 081/74.55.92 - info@apw.be - www.apw.be

Mise en page : La Maison du Graphisme

L'ACTUALITÉ ÉVOLUANT SANS CESSER, CERTAINES INFORMATIONS PEUVENT, EN RAISON DES DÉLAIS DE PRODUCTION, DEVOIR ÊTRE ADAPTÉES. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

APW asbl
Association des Provinces wallonnes